N° 36

PARLEMENT WALLON

SESSION 2004-2005

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Voir CRAC N° 56 (2004-2005)

Séance publique de Commission *

**Commission de l'Action sociale,
de la Santé et du Logement**

Jeudi 16 juin 2005

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 4

Questions orales 4

Question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la problématique du logement dans les zones à forte pression foncière»

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 4

Question orale de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'envoi d'inspecteurs de la Société wallonne du logement à la société de logement la «Carolorégienne»»

Orateurs : M. le Président, M. Fontaine, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 7

Question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le projet pilote de construction d'une cité bioclimatique à caractère social»

Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 9

Question orale de M. Senesael à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le plan triennal du logement»

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 12

Question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'audit des sociétés de logement social»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial 14

Question orale de Mme Bertouille à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «le secteur de la personne handicapée»

Orateurs : M. le Président, Mme Bertouille, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances 16

Question orale de M. Borsus à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «le non-financement d'un service d'urgence spécialisé (SUS)»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances 19

Question orale de M. Senesael à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «les accords du non-marchand en Wallonie»
Question orale de Mme Dethier-Neumann à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «les accords du non-marchand 2006-2010 et l'état d'avancement des discussions»
Orateurs : M. le Président, M. Senesael, Mme Dethier-Neumann, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances 21

Question orale de Mme Tillieux à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur «la situation du Service d'interprétation des sourds en Wallonie»
Orateurs : M. le Président, Mme Tillieux, Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances 24

Liste des abréviations courantes 27

COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DE LA SANTÉ ET DU LOGEMENT

Présidence de M. Patrick AVRIL, Président.

La séance consacrée aux questions orales commence à 18 heures 02 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LA PROBLÉMATIQUE DU LOGEMENT DANS LES ZONES À FORTE PRESSION FONCIÈRE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «la problématique du logement dans les zones à forte pression foncière».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – L'an dernier, 120.000 logements et 20.000 terrains à bâtir ont changé de propriétaire. Les prix ont continué à grimper en 2004 sous l'influence du marché des maisons, des appartements et des terrains à bâtir. Aujourd'hui, il faut compter en moyenne 160.000 euros pour acquérir une maison et 150.000 euros pour un appartement. Le nombre de nouvelles constructions est quelque part en stagnation vu l'augmentation du prix des terrains.

L'an dernier, plus de 184.000 biens ont changé de mains, se répartissant comme suit : 80.000 maisons, 40.000 appartements et 20.000 parcelles. Tous ces chiffres sont des moyennes nationales ou régionales mais lorsque l'on descend à l'échelle des provinces, des arrondissements et des sous-arrondissements, des disparités se font beaucoup plus vives.

Ma question concerne plus particulièrement les candidats constructeurs. Les prix des terrains à bâtir ont continué une ascension qui est considérable. Je cite, à titre d'exemple, la Communauté germanophone que je connais le mieux, aux alentours d'Eupen, le prix des habitations a augmenté de 8 % en 2000 et s'élève à présent à 170.000 euros en moyenne. Donc, la sous-région eupennoise prend la tête du peloton provinciale. Les terrains à bâtir renchérissent de 16 % en 2004, en atteignant désormais une valeur référentielle de 80 à 90/95 euros du mètre carré, contre 56 euros du mètre carré pour d'autres parties de la province de Liège.

Si je vous pose la question aujourd'hui – ce n'est pas la première fois que je la pose, je le reconnais et je ne veux pas abuser de votre patience – c'est que le sujet devient vraiment préoccupant. Pourquoi ? Homme de terrain, je suis confronté à des dossiers qui crient quelque part l'injustice. Je prends la Société wallonne du crédit social, qui octroie des crédits hypothécaires aux candidats respectant un ensemble de conditions et de procédures. En ce qui concerne la valeur vénale, le règlement stipule qu'elle ne peut dépasser 161.000 euros en cas d'acquisition, et le cas échéant, après travaux,

et, en cas de construction, c'est la valeur de construction sur base d'un devis d'entreprise, TVA incluse, valeur du terrain non comprise.

J'ai été confronté à des dossiers qui ont fait l'objet de discussions sérieuses, voire même de remises en question, non pas à cause de la valeur vénale totale, mais à cause de la valeur vénale du seul terrain.

En effet, les terrains dans la région eupennoise avoisinent les 100 euros par mètre carré. Cela veut dire que vous verrez des constructions dont la valeur vénale du terrain représentera 30 à 40 % de l'investissement total quand l'immeuble sera terminé. C'est typique pour cette région à forte pression foncière. Maintenant, si des dossiers introduits par des candidats sont discutés – aujourd'hui ils le sont sérieusement – j'espère que la pratique ne nous amènera pas à avoir ce genre de dossier refusé parce que le prix du terrain au mètre carré correspondrait à ce que l'on appelle un prix spéculatif, non justifiable aux yeux de ceux qui décideront d'octroyer ou de refuser un prêt social.

Si telle devait être la pratique, cela équivaudrait à exclure quasiment toute une sous-région du bénéfice des prêts sociaux. Parce que dans cette région, que je viens de citer, le prix au mètre carré s'élève à 100 euros en moyenne, sauf les parcelles dites sociales. Ce serait donc une grande absurdité à mes yeux parce que les zones à forte pression foncière seraient les premières à être pénalisées, car là, quasiment tous les achats de terrains peuvent, à partir d'un certain montant, être interprétés comme faisant partie de marchés spéculatifs.

Je demande donc au Gouvernement, non seulement de mettre le turbo pour la définition des ZIP (pression foncière), mais également de veiller à définir, en attendant que cette politique des ZIP soit définitive, les verrous permettant d'éviter que soient défavorisées des zones à forte pression foncière, parce que des dossiers introduits par des demandeurs auprès de la SWCS seraient refusés sur base du prix au mètre carré.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – M. Stoffels connaît vraiment bien le sujet, ce n'est pas la première fois qu'il m'interroge, du reste. C'est vrai que nous avons aujourd'hui une situation qui est non maîtrisée puisque selon les dernières publications de *Trends Tendance*, il y a eu un emballement phénoménal sur les terrains à bâtir qui est dû à plusieurs causes.

D'abord, la politique des taux d'intérêt très bas.

Ensuite, le phénomène frontalier : c'est manifestement le cas à Arlon et chez vous. Qui vient construire aujourd'hui du côté germanophone ? Ce sont des Allemands car les prix sont beaucoup plus chers en Allemagne que chez nous. On voit donc un certain nombre de ressortissants de la Communauté germanophone – passez-moi l'expression – reculer en Wallonie parce que les terrains sont trop onéreux chez eux. Ce qui pose des problèmes d'une bonne mixité sociologique, dès lors que les jeunes de la région sont obligés de partir alors qu'ils en voient d'autres arriver. Ce phénomène soulevant un autre problème relatif au financement des communautés, – j'ai bien étudié votre dossier sur la loi de financement. Les germanophones quittant votre région s'installent à la lisière wallonne, mais leurs enfants suivent les cours chez vous. Cela pose évidemment des problèmes dans le cadre du mécanisme de financement des communautés puisque vous avez moins d'enfants de 0 à 18 ans – enfin, je ne vais par rentrer dans les détails, mais tout cela pèse lourdement sur leur scolarité. J'ai étudié le financement des deux communautés en son temps, c'est vrai qu'il y a un problème. Mais reconnaissez avec moi que ce problème se rencontre dans d'autres arrondissements. C'est singulièrement le cas dans une partie du Luxembourg, une partie du Namurois, de la région mouscronnoise et du Brabant wallon. Dans ces régions, après une évaluation rapide, que puis-je dire ?

Vous avez raison ! C'était la question de M. Walry, il y maintenant 15 jours au Parlement, qui me disait : «M*ais au fond, plus aucun Brabançon wallon n'aura droit à une aide ni du crédit social, ni du prêt jeunes !*». Cela pose un véritable problème.

M. Stoffels (PS). – Amplement d'accord avec vous, ce n'est pas du sous-régionalisme que je fais ici, c'est une vérité rencontrée dans pas mal de régions.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Évidemment, je suis tout à fait d'accord avec vous. Donc, la difficulté est de savoir sur quel point nous pouvons influer. On peut à la fois jouer sur des mesures fiscales, sur des mesures d'aides, mais il faudra détenir les périmètres. Et c'est là toute la difficulté, car ces périmètres sont évolutifs.

Prenons l'exemple de Neufchâteau. Il y a très peu de temps, Neufchâteau n'était pas du tout dans une région à forte pression immobilière. Je la connais un peu parce que j'y ai laissé traîner mon cœur, il y a quelques années, en ramenant quelqu'un de là-bas. Mais, aujourd'hui, Neufchâteau est en train de rattraper son retard sur Arlon. Ce n'est pas simple de figer les périmètres, premier élément.

Deuxième élément, nous devons, au niveau du Gouvernement – c'est l'accord politique et je m'y tiens – avancer simultanément sur les zones qui souffrent d'attractivité, autrement dit qui se vident, par rapport à des régions qui sont en train de se remplir, mais avec un constat terrible : une fracture sociale de plus en plus marquée.

Dans les régions que je viens de citer, vous n'allez avoir que des personnes qui ont le portefeuille extrêmement bien garni. Et les autres, je parle de mes concitoyens du Brabant wallon, que font-ils maintenant ? Ils vont vers Charleroi et La Louvière. Nous avons donc des mouvements migratoires très importants avec le grand risque – et vous avez raison de le soutenir implicitement – de ne plus avoir une Wallonie qui est mixte, avec des revenus qui se combinent les uns aux autres.

Devant vous, je prends l'engagement – et je vais être prudent car il y a encore beaucoup de travaux – de pouvoir avoir des premiers «jets» de texte sur la définition des périmètres d'ici un an maximum. Le travail n'est pas simple. Je vais être franc avec vous, le Gouvernement précédent a essayé, et après 5 années de travail et de tentatives, il n'y est pas parvenu. Pourquoi ? Parce qu'il y a aussi des dimensions sous-localistes. Que voulez-vous ? Même Waterloo a voulu être reprise en zone d'initiative prioritaire. Je dis cela parce que l'on a envie de défendre son patelin. C'est cela, la vérité ! Le travail n'est pas simple, mais il va s'engager, je l'ai promis tant à l'égard du Gouvernement que du Parlement, mais je ne peux pas garantir que le premier travail sera de la plus grande pertinence. Notamment pour les zones d'intérêt privilégié nous devons travailler de manière très sélective, sans quoi, avec le peu de moyens que nous avons, nous allons diluer. Donc, je souhaite avoir des zones d'initiatives prioritaires sélectives et la même sélectivité pour les zones à forte pression immobilière. Mais la vôtre, immanquablement, se trouve dans cette situation-là.

Pour être tout à fait complet, vous m'aviez interrogé, dans le document écrit, sur la situation d'un monsieur qui avait acheté un terrain pour 46.000 euros. Ce dossier nous a tellement tenus à cœur que nous avons vérifié et son dossier est accepté. C'est une bonne chose car cela nous avait beaucoup émus. Pour ceux qui n'ont pas lu la question de M. Stoffels, c'est assez simple. Il s'agit d'un monsieur qui achète un terrain relativement cher, plus les frais, et qui veut y construire une maison d'une valeur de 163.000 euros. Il décide de faire appel à un tiers pour une petite partie, et le reste, il le fait lui-même. La Wallonne du crédit social était un peu rébarbative à lui octroyer le prêt, alors même que la valeur après nouvelle inspection avait été constatée. Nous avons donc voulu faire la place et la reconnaissance, pas uniquement pour faire plaisir à M. Stoffels – encore que… – ni à son protégé mais parce que son cas était exemplaire. Il y a des personnes qui n'ont pas beaucoup de revenus mais qui ont beaucoup dans les mains et qui, le week-end, travaillent et font de très belles maisons. Je considérais, donc, qu'il était anormal que l'on pénalise deux fois l'intéressé. C'est solutionné.

Donc, Monsieur Stoffels, rendez-vous dans quelques mois. Maintenez la pression, pas immobilière, mais sur les ministres. Cela nous incitera à travailler. Mais j'avoue qu'il ne manque pas de pain sur la planche pour le moment. La priorité, pour le moment, est de pouvoir restaurer les situations financières des 78 sociétés de logements publics.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Effectivement, cela fait partie de la méthode de travail qui est la mienne, c'est-à-dire de partir du vécu sur le terrain, d'étudier les dossiers que je rencontre pour en dégager des vérités plus générales, et poser un ensemble de questions visant à remédier à des problèmes que non seulement ce monsieur, mais un bon nombre de personnes rencontrent.

Je vous ai donc entendu en ce qui concerne votre politique en matière de zone d'initiative privilégiée, pression foncière. Je partage complètement votre analyse et votre plan d'action. J'admets qu'il est relativement difficile d'aboutir à un résultat puisque le Gouvernement précédent a déjà essayé d'aboutir à un résultat et a échoué.

Maintenant, ce sur quoi j'essayais aussi d'attirer votre attention, c'est qu'en entendant le résultat en matière de ZIP pression foncière, c'est que l'on prenne quelques mesures d'urgence et que l'on mette quelques verrous pour éviter qu'il y ait des dérapages entre-temps.

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'ENVOI D'INSPECTEURS DE LA SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT À LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT LA «CAROLORÉGIENNE»»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'envoi d'inspecteurs de la Société wallonne du logement à la société de logement la «Carolorégienne»».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – La presse s'est fait l'écho, la semaine dernière, de la décision de la Société wallonne d'auditer à nouveau la Société de logement la «Carolorégienne», qui avait pourtant déjà fait l'objet d'un audit en 2002.

Il semble, d'après ce que j'en ai lu et de ce que j'en ai entendu, que depuis la reprise de la direction de cette société par un manager venu du privé, la situation se soit quelque peu redressée. J'étais toutefois un peu étonné de voir qu'un communiqué de la Société wallonne du logement ou de la «Carolorégienne» disait, maintenant, que la société était en boni. Si c'était vrai, ce serait une bonne nouvelle, mais j'ai quand même quelques doutes.

J'aurais aimé savoir, Monsieur le Ministre, quelles sont les raisons à l'origine de ce nouvel audit ? On donne l'impression qu'il s'agit simplement d'un contrôle de routine. S'agit-il de la seule société de Charleroi que la Société wallonne a décidé de contrôler ? En tout cas, c'est ce qu'il semble.

Des soupçons de problèmes de gestion antérieurs, dus au départ en 2003 à l'ancien directeur-gérant et à l'ancien chef des travaux dans des circonstances assez nébuleuses, sont-ils à l'origine de ce contrôle ? Si tel était le cas, et s'il y avait effectivement un problème, quelles sanctions pourraient être

prises à leur égard si des manquements sont découverts ou à l'égard de la société elle-même, s'il y a effectivement des problèmes de gestion ?

J'ai d'ailleurs appris, depuis, qu'il y avait un certain nombre de litiges qui opposent cette société à certains de ses locataires, et parfois pour des problèmes de santé.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Effectivement, Monsieur Fontaine, il y a eu un audit qui a été réalisé en 2002. Il y a eu des premières modifications assez importantes puisque, comme vous le savez, il y a eu une modification dans le chef des directeurs-gérants et qu'un autre venant du privé est arrivé, comme vous l'avez indiqué.

Cet audit avait mis en lumière un certain nombre de difficultés de gestion et des points sur lesquels des améliorations devaient être apportées. Dès lors, conformément à l'article 174 du Code wallon du logement, la société a été priée de remédier à ces difficultés dans un esprit vraiment constructif. Du reste, des pistes de solutions ont été soumises à la société par la Société wallonne du logement.

Donc, un premier suivi d'audit a été effectué par l'Inspection financière de la Société wallonne du logement en 2003 et un second était programmé pour juin 2005. Il ne s'agit donc pas d'une nouvelle forme d'inquisition, mais c'était vraiment l'accompagnement de l'audit. Preuve du sérieux que la Société wallonne du logement peut parfois déployer dans le suivi de certaines investigations, mais également de relever les bonnes pratiques mises en œuvre pour remédier aux difficultés constatées *ab initio.*

La Société wallonne du logement souligne que la situation financière de la «Carolorégienne» s'est notablement améliorée puisqu'à l'exercice 2004, elle clôture de manière positive. C'est déjà une première bonne nouvelle, ne gâchons pas cet élément-là.

En ce qui concerne les différentes missions d'audit, puisque vous m'interrogez sur le fait de savoir si seule la «Carolorégienne» a été contrôlée, il y a eu, depuis 2001, 17 missions d'audit :
- Province du Luxembourg : 1 ;
- Province du Hainaut : 10 (dont la «Carolorégienne») ;
- C'est assez normal car le Hainaut est la région qui a le plus de logements sociaux, donc, il est normal qu'il y ait plus d'inspections qu'ailleurs ;
- Province de Namur : 2 ;
- Province de Liège : 3 ;
- Province du Brabant wallon : 1.

Quelles sont les sanctions qui peuvent être retenues ? J'ai ici tout l'article 174, que nous allons d'ailleurs revoir dans le Code du logement puisque l'on va pouvoir invoquer le droit de substitution passé un mois.

Pour ce qui est de la «Carolorégienne», les derniers événements intervenus depuis le premier suivi d'audit sont que, aujourd'hui, elle fonctionne avec un Comité de gestion et un Comité de gérance, qui n'étaient pas prévus statutairement. C'est leur choix. De plus, la direction de la société s'est fait assister aujourd'hui par une société privée (COREVA). C'est le conseil d'administration de la société qui en a ainsi décidé sur base du rapport du suivi d'audit de la Société wallonne du logement, et après avoir constaté, à l'époque, de nouveaux dysfonctionnements dans la gestion de la société.

Différentes décisions ont été prises :
- des licenciements, engagements, écartements de membres du personnel au sein de la société et un nouvel organigramme a été adopté ;

– des nouvelles mesures de gestion, notamment relatives à la gestion des achats de matériaux pour la régie ouvrière, à la gestion du contentieux locatif (très important), à la gestion des assurances ou encore à la réduction de certaines dépenses (qui n'étaient pas de plus indispensables) ;

– et enfin, l'établissement d'une convention avec une asbl.

Donc, le suivi qui est programmé, pour le moment, permettra à la Société wallonne du logement de poursuivre son œuvre de redressement ou d'accompagnement de la société concernée. Mais rien, aujourd'hui, ne justifierait des mesures plus radicales telles que nous les avons connues dans d'autres sociétés.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse détaillée. Je prends acte qu'il s'agit, en fait, du suivi des audits précédents et qu'il s'agit plus de contrôle que de nouvelles mesures à apporter. Mais contrairement à ce que l'on dit, ce n'est pas parce qu'un exercice est en équilibre que l'ensemble de la société est redressé, même s'il vaut mieux lire cela qu'autre chose. Mais manifestement, le communiqué péchait un peu par rétention d'informations.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Un bref commentaire, la situation est connue, elle est contrôlée, il y a des recommandations et on la suit de prêt. Aujourd'hui, il appartient, pour faire valoir la société, de passer à l'acte. C'est déjà en partie le cas. Mais nous voulons vérifier que le reste accompagne. Si tel n'était pas le cas, nous prendrions d'autres mesures.

M. Fontaine (MR). – J'ai bien compris. Je voudrais terminer en disant que je vous remercie pour nous avoir donné le nombre d'audits qui ont été faits. Je constate simplement, et en tant qu'hennuyer, je le regrette, que c'est en Hainaut qu'il y en a eu le plus. Vous avez dit que c'était aussi en Hainaut qu'il y avait le plus de logements sociaux, mais on est à plus de la moitié des audits. Il y a donc manifestement un véritable problème, presque culturel en Hainaut au niveau du logement social et de sa gestion.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Pour nuancer votre propos, le team pour les audits de la Société wallonne du logement n'était pas complet. Maintenant, il va l'être et, donc, nous aurons davantage d'auditeurs. Ce qui nous permettra de mieux détecter les dysfonctionnements et de les corriger. Ce qui explique peut-être un peu cela. C'est toujours pour nuancer un peu le propos parce que, sinon, on embarque le tout.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LE PROJET PILOTE DE CONSTRUCTION D'UNE CITÉ BIOCLIMATIQUE À CARACTÈRE SOCIAL»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le projet pilote de construction d'une cité bioclimatique à caractère social».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Voici quelques jours, on pouvait voir votre photo dans la presse en compagnie d'un collègue parlementaire et néanmoins ami. *(Rumeurs et rires.)*

Cette photo dans la presse locale se rapportait à un projet pilote qui va être développé à Mouscron avant 2006, date capitale évidemment, et qui a trait à une cité «bioclimatique» à caractère social – 34 logements, si j'ai bien lu – et un pôle technologique, qui est en fait un pavillon, qui sera la vitrine pour toutes les communes wallonnes de ce que permet de faire la biotechnologie climatique.

L'idée est, en soi, extrêmement positive et intéressante. Lorsque l'on voit d'ailleurs les statistiques qui nous disent qu'en Wallonie plus de 400.000 habitations n'ont pas de double vitrage, que 480.000 sont sans toiture isolée et que le Wallon est énergivore, on peut vraiment souscrire à cette idée vraiment positive et intéressante.

Construire mieux avec des coûts qui sont raisonnables, c'était un peu le timing de la journée, en tout cas de la conférence de presse que vous avez tenue. Mais je dois dire qu'au niveau du coût raisonnable, là, j'ai quelques inquiétudes puisque le pavillon, qui doit être celui qui va éclairer l'ensemble des communes wallonnes et nous montrer tout ce que l'on peut faire en matière de pôle technologique, représente un coût de 400.000 euros ! Ce n'est pas rien et j'espère vraiment qu'il disposera de toutes les nouvelles technologies. Les 400.000 euros pour le pavillon, cela comprend des salles de réunion, – il n'en manque pourtant pas trop à Mouscron –, des salles de conférence, des espaces d'exposition – heureusement –, et sont financés à concurrence de 1/3 par l'Objectif 1, 1/3 par Interreg, et 1/3 par la Région wallonne, – quel beau cadeau pour la Commune de Mouscron qui, *a priori*, ne déboursera pas un euro dans le dossier.

Mes questions sont les suivantes.

Quels sont les critères de sélection du site choisi ?

Comment a-t-on retenu cette bonne ville de Mouscron pour ce pôle technologique ? Pourquoi Mouscron et pas une autre commune ?

Est-ce parce qu'il y a l'Objectif 1 ? Mais il n'y a pas qu'Objectif 1 dans le Hainaut, et vous le savez.

Quelle collaboration interrégionale y a-t-il dans ce projet ? Ce projet est intéressant, j'y souscris, mais si l'on veut bénéficier des fonds d'Interreg, il faut quand même qu'il y ait une note interrégionale. *A priori*, cette dimension ne me saute pas aux yeux. Là aussi, je voudrais la connaître.

Comptez-vous renouveler cette expérience sur d'autres sites, dans les mêmes conditions de financement ?

Ne pensez-vous pas que l'on aurait peut-être pu, avec ces sommes, accentuer les outils régionaux qui existent déjà par rapport à cette économie d'énergie ? Voilà une aberration.

Je vous demande donc de m'expliquer le montage, le coût, le caractère interrégional pour que je puisse bien comprendre, parce que je vous avoue qu'à la lecture de la presse, il ne me semble pas avoir tout saisi.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – J'aurai un peu de peine à répondre à M. Crucke. Pourquoi ce dossier-là ? Pour la simple, unique et bonne raison que c'est le Gouvernement précédent qui l'a sélectionné. Moi, j'en ai hérité, j'en suis plutôt content, mais c'est le Gouvernement précédent qui a arrêté ce choix-là. *(Rires et rumeurs.) (Réaction de M. Crucke.)*

Pourquoi ? C'est un dossier qui bénéficie de l'Objectif 1 et il y a eu un appel à projets par le Gouvernement précédent. La ville de Mouscron, – cela, inutile de vous le dire –, est toujours très empressée lorsqu'il y a des subventions disponibles, et elle a déposé ce dossier de construction d'une cité bioclimatique à caractère social avec la création d'un pôle technologique wallon en bioclimatique. Ce projet a été analysé par la *Task-Force* mise en place pour l'Objectif 1, qui a remis un avis positif et le Gouvernement précédent a été emballé et a dit : «*Nous le prenons !*». Donc, tout le montage financier que vous venez de décrire, c'est celui dont j'ai hérité et que j'exécute. Il faudrait peut-être rappeler les anciens ministres, ils pourraient peut-être s'expliquer beaucoup mieux que moi. *(Réaction de M. Crucke.)*

Cependant, c'est un bon dossier malgré tout, et là, je vous rejoins, car il intègre une donnée qui est la performance énergétique, qui est une donnée essentielle, car rappelons-nous qu'en janvier 2006, nous devrons transposer la directive européenne sinon nous serons à l'amende chez M. Donfut qui nous suit de très près dans toutes les directives que nous n'intégrons pas. Les Flamands ont pris de l'avance puisque leur décret et les arrêtés sont déjà votés. C'est un système que je suis prêt a vous présenter, mais qui ne sera pas des plus sympathique si l'on devait le transposer comme tel en Wallonie.

Ici, ce qui est intéressant, c'est de montrer que l'on pouvait d'abord faire un projet pilote, c'est bien de cela qu'il s'agit, mais aussi d'en tirer des conclusions, des directives, notamment en termes de cahiers des charges pour d'autres projets. D'où, ce projet technologique qui accompagne la cité bioclimatique.

L'idée est aussi d'avoir un endroit permanent, disponible pour tous les professionnels de la construction. Je rappelle que la Confédération nationale de la construction accompagne le projet. Et du reste, il y avait, dans cette belle salle du football toute une série d'entrepreneurs qui étaient venus découvrir cette nouvelle donne, preuve de l'intérêt qu'ils lui portaient.

En ce qui concerne le financement, Interreg intervient, comme vous le savez, dans le cadre du projet SUS-CIT (*Sustainable Cities* : villes durables). C'est un projet qui est cofinancé dans le programme Interreg III B, qui réunit les villes d'Aix-la-Chapelle, de Lille, de Roubaix, de Valenciennes, d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, de La Louvière, de Tournai et de Mouscron. Voilà toutes les communes qui sont partenaires. Il y a d'ailleurs eu une réunion du groupe SUS-CIT, à Namur, et j'ai eu l'occasion d'aller suivre les travaux de toutes ces villes et leurs échanges de bonnes pratiques en matière de performances énergétiques.

Nous souhaitons, évidemment, que le projet se réalise le plus vite possible, même s'il y aura des cofinancements européens (énergie, logement…). Tout cela ne se fera pas aussi rapidement, mais il n'empêche que nous souhaitons la réussite de ce projet. Le Gouvernement précédent en avait décidé ainsi, nous le suivons, car je pense qu'il y a vraiment un déficit d'information, de formation et de sensibilisation à la performance énergétique. Le seul endroit que nous avons pour le moment, et je crois qu'avec ces deux-là ce sera suffisant, c'est celui du CSTC à Limelette, qui est un centre spécialisé de la construction intégrant ces nouvelles données et qui est un centre Degroot qui couvre toute la Belgique.

M. le Président. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Je remercie le Ministre pour sa réponse.

Il aura remarqué mon objectivité puisque j'avais anticipé sur le caractère remarquable du projet. Je trouve également qu'il est intéressant, sans savoir qu'il provenait de l'ancienne majorité. Cela nous montre, une fois de plus, l'ouverture pluraliste de cette majorité qui ne s'arrêtait pas à la couleur d'une commune pour dire qu'un projet était bon. J'espère qu'il pourra être encore ainsi à l'avenir.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Monsieur Crucke, vous avez appris récemment qu'il en est de même dans mon chef à votre égard.

M. Crucke (MR). – Je n'en ai pas encore eu confirmation écrite, mais on me l'a dit oralement. Je suis un peu comme saint Thomas mais je crois effectivement, que ce que vous dites peut se retrouver dans les textes.

QUESTION ORALE DE M. SENESAEL À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «LE PLAN TRIENNAL DU LOGEMENT»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «le plan triennal du logement».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, je vais vous faire part d'une situation qui me peine et qui m'énerve : c'est la réforme des polices. Cela ne me peine pas mais cela m'énerve. Elle a surtout débouché sur la création d'une police intégrée qui a aussi un impact important sur le statut des bâtiments des anciennes brigades de gendarmerie. Au moment, où vous venez avec votre Code du logement dont j'apprécie beaucoup la démarche, je dois vous dire qu'au moment où l'on parle de manque de logements, il y a pas mal de logements qui sont en souffrance dans nos communes wallonnes. La commune d'Estaimpuis, pour ne citer qu'elle – mais je suppose que c'est le cas pour d'autres entités – a sur son territoire les bâtiments abritant l'ancienne gendarmerie qui sont aujourd'hui toujours inoccupés et ce, depuis 4 ans. Ils perdent de leur valeur et sont propriété de la Régie des bâtiments.

En application du Code wallon du logement, chaque commune élabore un programme triennal d'actions en matière de logement, en concertation avec tous les acteurs de la politique locale du logement. Ce qui est également fait dans notre commune. Ce programme a, bien évidemment, été établi pour notre entité et le programme communal 2001-2003 en matière de logement prévoyait déjà l'acquisition de l'ancien bâtiment de la gendarmerie et de sa réhabilitation en trois logements. Cette opération n'a pu être réalisée car la priorité d'acquisition était laissée à la zone de police, et vu le coût de reprise trop important, imposé par la Régie, la zone de police a refusé la reprise du bâtiment. Nous avons toujours la volonté aujourd'hui, Monsieur le Ministre, de réhabiliter ces anciens locaux en logements sociaux.

Dans sa Déclaration de politique régionale, le Gouvernement s'engage à dégager les budgets nécessaires à la mise sur le marché de 2.00 logements supplémentaires chaque année afin de répondre aux besoins différenciés des demandeurs de logement.

Le manque de logements sociaux est tel, à l'heure actuelle, qu'il me paraît indispensable de permettre aux petites sociétés de logements sociaux, dans la mesure de leurs possibilités financières, de réhabiliter ce genre de bâtiment inoccupé.

Monsieur le Ministre, des concertations entre la Régie des bâtiments et la Région wallonne existent-elles en matière de réhabilitation de ces logements ?

Quels sont les recours existants pour les sociétés de logements face au montant parfois excessif demandé par la Régie des bâtiments ?

D'autres situations semblables sont-elles connues de vos services ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Vraiment, je ne saurais combien remercier M. Senesael et lui dire qu'il n'y a pas que la commune d'Estaimpuis qui est dans la même situation. Puis-je, très modestement, apporter le témoignage d'une autre petite commune, Perwez, où nous avons exactement la même situation et ce n'est pas la seule que je connaisse, rassurez-vous – par courrier, nous en avons reçu d'autres – du comportement de la Régie des bâtiments.

Nous avions l'ancienne brigade de gendarmerie. La loi et l'arrêté royal – pardonnez-moi – sous M. Duquesne, ont déterminé la valeur du bâtiment, non pas en se basant sur sa valeur réelle, mais en comptant le nombre de gendarmes qui s'y trouvaient. Et en multipliant le nombre de gendarmes, vous arriviez à la valeur du bâtiment avec une disproportion complète. À telle enseigne, que les références cadastrales que présentait la Régie des bâtiments n'étaient pas correctes. Des bâtiments étaient mentionnés existants alors qu'ils avaient été détruits, des terrains construits ont été déclarés alors qu'ils ne l'étaient pas. Je peux vous dire, pour faire partie d'une zone de police présidée par quelqu'un que nous connaissons bien, à savoir Jean-Paul Wahl, – maintenant, il dit plus haut, mais qu'à cette époque-là, il devait se taire, que ce n'est pas possible – que nous avons refusé le transfert de l'ensemble du patrimoine de l'ancienne gendarmerie pour le mettre en vente. Tout simplement parce que la pratique de la Régie de bâtiments était insensée. Voici le premier élément.

Second élément, la Régie des bâtiments n'assume même pas son rôle de propriétaire, parce que considérant que les bâtiments devaient être transférés ou vendus à une zone, plus aucun entretien ne s'y fait. Quand il y a encore des agents, cela peut encore se comprendre, il y a encore un minimum d'entretien. Mais là, il s'agit de bâtiments totalement vides depuis maintenant 4 ou 5 ans et on s'interroge : «*Pourquoi ne les vend-on pas ?*».

Troisième élément, les communes, en principe, dans les trois ans qui suivent, lorsqu'elles ont renoncé à acquérir la propriété par la zone, ne peuvent même pas racheter le bâtiment. Ce n'est que le CPAS ou une société de logement. Comprenne qui pourra. Parce qu'une zone peut très bien dire non alors qu'une commune pourrait très bien dans sa politique foncière se porter acquéreur.

Quatrième élément, c'est la fixation des prix. Malgré les rétroactes que je viens de vous indiquer, il faut faire appel aux receveurs de l'enregistrement des domaines, des acquisitions et, parfois, on a des surprises, parce que l'on considère que ces bâtiments ont une valeur, probablement due à leur situation historique, leur volume, etc., mais qui ne coïncident pas à leur véritable fonctionnalité. Ceci entraîne des difficultés pour les autorités publiques qui veulent les racheter parce que le prix n'est pas compatible à l'enregistrement des domaines et il y a d'autres difficultés par rapport à nos propres critères du logement.

Je vous assure que quand j'ai lu votre question, je l'ai bénie, si j'ose dire, parce que je me suis dit que c'est exactement le courrier que nous recevons d'endroits où la situation est vécue. Qu'allons-nous faire ? M. Dupont, notre excellent collègue de la politique de l'intégration sociale, convoque début juillet, – et je l'en remercie vraiment parce que Dieu sait si je l'ai réclamée à d'autres sans succès, mais lui a entendu l'appel – le 5 juillet, la première Conférence interministérielle du logement. Elle va réunir les Flamands, les Bruxellois, les Wallons et les ministres compétents du Fédéral. J'espère que M. Reynders sera là, car j'ai quelques demandes à lui introduire. À cet ordre du jour, c'est très bien organisé, M. Dupont, nous a demandé : «*Quels sont les points que vous voulez aborder ?*». Nous venons de lui répondre que l'un des points, c'était le vôtre. En lui demandant si la Régie des bâtiments, – et je comprends qu'elle essaie de tirer le meilleur parti, c'est le rôle de tout

propriétaire – dès lors qu'il y a une possibilité de reprise pour le logement public, ne pourrait pas essayer de voir s'il n'y a pas moyen d'assouplir les règles de fixation de la valeur des bâtiments.

Donc, rendez-vous le 5 juillet. Ne m'interpellez pas le 6 juillet parce que je sais comment cela va se passer : le 5, nous allons faire le grand menu et, ensuite, nous allons créer les groupes de travail. Nous aurons un groupe de travail avec M. Reynders ou la Régie des bâtiments, avec d'autres, mais j'espère que dans le courant de la rentrée, nous aurons des avancées sur certains thèmes. Je pense à celui-là ou encore à l'abaissement du taux de TVA pour la construction de logements publics. Ce serait une mesure simple qui nous ferait gagner minimum 15 %. Je rappelle que revenant de Prague, j'ai été surpris de voir que 17 pays sur les 25 qui composent l'Europe, plus les 3 qui sont des membres invités, 17 pratiquent un taux de TVA nettement plus préférentiel au nôtre en matière de construction de logements publics. Si l'on veut davantage de logements, et je me tourne vers ceux qui ont de l'influence sur le ministre des Finances, une simple diminution de ces taux de TVA pour le logement public, uniquement, nous ferait gagner 15 % de progression en la matière.

Donc, je vous réponds que vous avez raison et avec le Fédéral, c'est le 5 juillet que cela commence.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je vois que M. le Ministre, de part sa réponse, aborde toute la complexité du problème. Il doit se rendre compte que les personnes qui passent tous les jours devant l'ancienne gendarmerie inoccupée, tout à fait inoccupée, et qui sont 200 familles à attendre un logement social, se demandent comment on peut faire de grandes promesses dans la politique du logement, alors qu'il suffit de donner la clé pour occuper l'ancienne gendarmerie. Parce qu'en plus, elle a été rénovée avant que les gendarmes ne partent. Il suffit de donner la clé, d'ouvrir la porte, d'allumer le chauffage ou l'éclairage et de s'installer. C'est quand même difficile d'apporter des réponses concrètes, précises et pertinentes aux citoyens qui passent devant ce genre de bâtiments tous les jours.

Je remercie M. le Ministre de sa volonté d'aller de l'avant et j'espère qu'il sera entendu et plus qu'entendu le 5 juillet prochain.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. ANTOINE, MINISTRE DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, SUR «L'AUDIT DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT SOCIAL»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, sur «l'audit des sociétés de logement social».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Je suis vraiment confus de revenir sur un thème dont je ne soupçonnais pas qu'il serait si abondamment abordé, mais puisqu'il nous est désormais bien connu …

Quand le Président de notre Commission, notre éminent collègue, pourra-t-il nous proposer de consacrer une réunion spéciale à l'examen de cet audit, mais surtout à l'analyse stratégique que le ministre compétent en aura immanquablement fait ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Que peut-on dire ? Comme vous l'avez à juste titre rappelé, les Gouvernements se suivent mais ne se ressemblent pas toujours. Il y a eu des mesures qui ont été prises, on a parlé du programme exceptionnel tout à l'heure et des différentes réformes. C'est vrai qu'en arrivant à la tête du département du logement, j'ai eu quelques inquiétudes en prenant connaissance de certains chiffres. Nous avons voulu en savoir plus, de manière contradictoire, mais dans un climat complice et non pas de désignation de coupables, cela n'a aucun intérêt.

Nous avons mis en place, c'est vrai, un audit qui a été confié à une personne extérieure, une société spécialisée, qui, à partir de tous les chiffres disponibles des différentes sociétés et de la Société wallonne du logement, a essayé de décortiquer ces chiffres, pour en tirer quelques conséquences et pouvoir détecter quelques causes sur lesquelles, nous, hommes politiques, nous devons réagir.

Tout cela a été fait de manière assez rapide, mais de manière contradictoire avec la Société wallonne du logement, avec le réseau ALS. Lors d'une réunion, M. Parmentier est venu apporter son savoir, parce que c'est l'un des meilleurs gestionnaires de la dette publique. Je voulais qu'il soit présent, compte tenu du poids de la dette en la matière.

Nous avons alors soumis le dossier au Gouvernement. Il y a eu une discussion, très sereine, où on m'a demandé de valider certains chiffres qui étaient parfois étonnants – ce que nous avons fait – et de compléter l'une ou l'autre lacune, que je ne nie pas – ce que nous avons fait aussi. Et donc, aujourd'hui, nous sommes en intercabinets, en réflexion active pour identifier les remèdes. Il a été convenu à deux reprises, dont la dernière fois à La Hulpe, qu'il me restait moins d'un mois pour ramener tout le paquet.

Je vais être franc avec vous, j'ai fait un exposé au Gouvernement de l'ensemble des mesures que je comptais mettre en œuvre. Du reste, je m'en étais déjà un peu ouvert devant la commission, et cela a peut-être participé à l'inspiration, qui est la vôtre, de certaines propositions. En tout cas, nous allons peut-être nous retrouver sur certaines d'entre elles. Tout cela doit se traiter, pour la plupart, non pas par décrets, mais par arrêtés.

Pour la mi-juillet, nous aurons l'ensemble des mesures parce que je compte bien voir ses mesures appliquées au 1er janvier 2007 parce qu'il y a urgence. Ce sont des mesures qui impliqueront des modifications substantielles de comportements, des méthodes de calcul différentes du loyer, des calculs de points … Enfin, c'est une réforme sur l'ensemble du secteur du logement public qui dépasse largement le Code du logement.

Donc, Monsieur le Président, je n'ai aucune difficulté de venir devant vous présenter l'audit, mais lorsque nous serons un peu plus loin dans les remèdes. Je trouve qu'il est mal indiqué, pardonnez-moi, peut-être que je me suis avancé un peu trop vite, de venir présenter un audit, d'avoir une image assez sombre, sans avoir les pistes qui nous permettent de nous en sortir. Je pense que d'ici 15 jours, nous les aurons. Je suis vraiment prêt à faire un exposé complet sur l'audit, même vous communiquer toutes les informations, et de vous présenter les solutions qui ne se traiteront peut-être pas par décrets, pour la plupart, mais par des arrêtés.

À nouveau, je sais qu'on est impatient, et plus encore en tant que parlementaire dans l'opposition, on veut que cela avance et avant j'étais comme vous. Mais une fois de l'autre côté de la barrière, croyez-moi, cela prend du temps. Il y a des consultations, des concertations. Il faut trouver, il ne faut pas s'en cacher, un accord politique. Tout cela ne se fait pas du jour au lendemain. Mais si nous y arrivons pour mi-juillet, nous aurons, en moins d'un an, revu le CWATUP, revu le Code du logement, assaini le secteur, en tout cas dans les principes. Je pense que nous aurons fait un travail très important, même s'il faudra accompagner, par la suite toute une série de mesures.

Je ne vous cacherai rien, mais le moment venu.

Ce n'est pas du tout une réponse dilatoire, c'est parce que le Gouvernement à une forme de priorité sur les documents, c'est un document interne. Je rappelle, sans vouloir polémiquer avec vous, que j'avais introduit, crime de lèse-opposition, un amendement sous la législature précédente, qui prévoyait que toutes les études devaient être mises à la disposition du Parlement. J'ai été recalé aussi bien par votre parti que par les partenaires, et même par les écolos, qui considéraient que c'était une mesure d'instruction interne. Donc, vous voyez que selon les places que l'on occupe, cela change.

M. Borsus (MR). – Cet audit est finalement devenu tellement une pièce de la réflexion globale, de la réflexion en matière de logement, que très certainement, et indépendamment de la communication de principe au Parlement, on ne peut pas faire l'économie, au moins, de la communication du diagnostic auprès de notre commission parlementaire. Je suggérerais au Président, de concert avec vous, de concert avec les collègues ici présents, de fixer un moment avant les vacances parlementaires où cet audit nous sera présenté. Je n'ai aucun problème à ce que le diagnostic s'accompagne d'un certain nombre de propositions, de remèdes, qui seraient suggérés, formulés ou d'ores et déjà proposés soit par le ministre compétent soit par le Gouvernement, à la suite de cette proposition du ministre, et que ce soit d'ailleurs ultérieurement concrétisé sous forme d'arrêtés, de décrets ou sous une forme technique à déterminer.

Ceci étant dit, je reprends bonne note et je vous propose comme c'est la deuxième fois que l'on évoque le dossier, que ce soit vraiment une prise d'acte collective de l'engagement de venir avec ce document «diagnostic» complété des propositions de remèdes, pour une réunion que je propose de consacrer si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, spécialement à cette thématique, à la suggestion du ministre et en accord avec lui.

M. le Président. – Tout à fait. Moi, je pèse bien mes mots, je souhaiterais que l'on puisse analyser cela assez rapidement, dès que le dossier sera politiquement mûr suivant la description de M. le Ministre.

M. Antoine, Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial. – Je m'y suis engagé et je m'y tiendrai.

– *La séance est suspendue à 18 heures 54 minutes.*

– *La séance est reprise à 19 heures.*

M. le Président. – Nous abordons à présent les questions orales adressées à Mme la Ministre Vienne.

QUESTION ORALE DE Mme BERTOUILLE À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LE SECTEUR DE LA PERSONNE HANDICAPÉE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bertouille à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le secteur de la personne handicapée».

La parole est à Mme Bertouille pour poser sa question.

Mme Bertouille (MR). – Madame la Ministre, chers Collègues, le Gouvernement wallon a procédé ce 19 mai dernier à une nouvelle désignation du président, des vice-présidents et des membres du comité de gestion de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées. Je vous avais d'ailleurs interrogé à l'époque sur le sujet, et on peut espérer que cette désignation mettra fin à cette période de latence, de quelques semaines, de quelques mois. Évidemment, sans comité de gestion, c'était un peu difficile de travailler, mais la désignation à enfin eu lieu au sein du Gouvernement.

Lors d'une précédente réponse à une de mes interpellations, vous vous plaigniez, Madame la Ministre, de ne pas pouvoir exercer de réelle tutelle sur un organisme qui mobilise, malgré tout, 65 % de votre budget global, – et vous le précisiez.

Le Contrat de gestion va prochainement être renégocié.

Comment comptez-vous associer notre Parlement à cette discussion, à cette renégociation ?

Comment comptez-vous si possible augmenter l'emprise que vous aurez sur l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées ?

Évidemment, il est important aussi que vous donniez des impulsions. Je voudrais savoir aussi quelles sont vos priorités à l'aube d'un débat concernant ce contrat de gestion. Il y a beaucoup de thèmes qui sont importants, que j'ai déjà abordés à différentes reprises : la problématique des résidents français, les institutions article 29 … et d'autres, la liste n'est pas exhaustive.

D'autre part, j'ai pu rencontrer un certain nombre de professionnels du secteur de la personne handicapée qui se plaignent, Madame la Ministre, du manque de clarté, et c'est pour cela aussi que je vous donne la possibilité de vous exprimer sur le sujet, en ce qui concerne vos priorités, les procédures de mise en place, les personnes ressources au sein de votre cabinet, et notamment pour les projets qui sont financés via vos crédits alloués aux subventions facultatives.

Qu'en est-il réellement, Madame la Ministre, et quelles sont vos priorités en la matière ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Monsieur le Président, Madame la Députée, chers Collègues, je commencerai d'abord par vous dire que c'est avec un réel soulagement que je peux vous confirmer que, suite à la désignation du président, des vice-présidents et des membres du comité de gestion de L'AWIPH par le Gouvernement wallon, lors de sa séance du 19 mai dernier, celui-ci a pu enfin se réunir le 2 juin. Cette réinstallation permet audit comité de prendre ses activités, et son bureau vient d'être désigné par le Gouvernement wallon.

Ces contretemps ont été particulièrement fâcheux car ils ont retardé le processus décisionnel tant collectif qu'individuel au sein de l'Agence. Mais aussi parce qu'ils ont mis en souffrance des dossiers importants dont je souhaite pouvoir assurer la mise en route le plus rapidement possible.

Ainsi, je viens de solliciter l'Agence pour qu'elle porte impérativement et le plus rapidement possible, à l'ordre du jour du comité, les dossiers suivants :

– le lancement de l'expérience pilote relative au budget d'assistance personnalisé ;

– la finalisation du programme d'investissement pour l'année 2004 dans les ETA ;

– et le dossier relatif aux coefficients d'adaptation pour tout le secteur de l'accueil et de l'hébergement.

A ces dossiers doit encore s'ajouter la deuxième phase de la réforme du secteur de l'accueil et de l'hébergement initiée par le Gouvernement précédent.

Par ailleurs, j'ai également sollicité l'Agence pour qu'elle étudie les modalités nécessaires visant à assurer un traitement de tous les dossiers d'aide individuelle, sans devoir passer préalablement par une décision du comité de gestion et cela, en vue d'en assurer un traitement plus rapide. Mon objectif est de rendre ces procédures plus efficientes, plus rapides, d'éviter tout retard et d'accélérer le processus de prise de décision pour les demandes et situations individuelles. C'est le vœu de tous, en ce compris celui des fonctionnaires des différents bureaux régionaux auxquels j'ai rendu visite et rencontrés.

Au-delà de ces dossiers que je qualifierai de «pendants» … *(Rumeurs.)* … j'ai l'intention de mettre en place un cadre réglementé pour organiser en Région wallonne une démarche systématique dans le cadre de l'accessibilité des lieux ouverts au public, et qui bénéficient de subsides d'infrastructures à charge du budget wallon, ainsi que de doter les services d'interprétariat en faveur des personnes sourdes et malentendantes d'un cadre financier récurrent et dès lors plus rassurant.

Pour ce qui est des subventions dites «facultatives», il me paraît important de souligner que leur vocation est de soutenir financièrement le lancement de nouvelles expériences et que, dès lors, elles ne peuvent absolument pas être considérées comme récurrentes. À ce jour, je peux vous annoncer que contrairement aux pratiques anciennes, je souhaite que chacune de ces subventions fasse systématiquement l'objet d'analyses et d'évaluations rigoureuses, afin que n'en puissent bénéficier que des opérateurs assurant à terme un cadre financier stable.

Enfin, l'emploi et la vaste problématique de l'hébergement qu'il importe de diversifier davantage dans un esprit de plus grande inclusion dans notre société, constitueront des chantiers importants auxquels je m'attellerai rapidement.

À cet égard et en ce qui concerne les institutions dites «article 29», elles constituent une réalité ancienne avec laquelle je dois composer. Elles ne répondent pas effet, aux critères nécessaires pour obtenir un subventionnement que, par ailleurs, elles ne réclament pas, et le législateur leur a réservé un statut particulier. Une partie d'entre elles hébergent des résidents français, ce qui ne nuit en rien à la capacité d'accueil ou d'hébergement des résidents belges puisqu'elles ne sont soumises à aucune programmation, ni à aucun subside. Néanmoins, je rencontrerai dans les prochaines semaines, sur cette problématique, mon homologue française, la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, Madame Marie-Anne Montchamp, – à moins qu'entre-temps, mon interlocuteur n'ait changé.

Vous le voyez, les dossiers ne manquent pas, ils me permettront bientôt de définir les axes de la politique que je compte développer en m'appuyant sur le Contrat d'Avenir renouvelé et sur le Contrat de gestion de l'Agence. Je souhaite que ce dernier puisse intégrer toutes ces priorités. Il ne sera pas une note d'intention mais un réel outil de travail dont la mise en œuvre devra mobiliser tout le personnel de l'Agence ainsi que les services qui en répondent.

M. le Président. – La parole est à Mme Bertouille.

Mme Bertouille (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse circonstanciée et complète. Effectivement, vous parlez de retard : le 2 juin, le comité a enfin été installé et va pouvoir travailler, mais cela va être la période de vacances (juillet et août), et il va commencer à travailler au mois de septembre. Cela va faire plus d'un an de retard dans ces dossiers importants et dans une politique si importante pour les personnes handicapées en Région wallonne.

J'ai bien entendu vos priorités et le fait que vous souhaitiez qu'elles soient intégrées dans le contrat de gestion, mais j'aimerais bien qu'au sein du Parlement, de notre commission, nous puissions avoir aussi la présentation du contrat de gestion lorsqu'il sera signé et discuté, ce sont des domaines tellement prioritaires pour les personnes handicapées, qu'au sein de notre commission, nous devons pouvoir y être associés.

J'entends bien que vous voulez analyser tous les subsides non récurrents, faire vraiment une analyse en profondeur, mais ces dossiers-là aussi ont besoin d'avoir des décisions.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Les décisions sont prises.

Mme Bertouille (MR). – Les décisions sont prises, mais il faut aussi éviter qu'il y ait des lenteurs et qu'il y ait des retards dans ce domaine-là. Je crois qu'une analyse, c'est bien, mais il faut que les décisions soient prises et soient suivies également.

M. le Président. – La question de Mme Cornet ayant été modifiée en question écrite et celle de M. Devin ayant été reportée avec l'accord de Mme la Ministre, nous passons à la question de M. Borsus.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LE NON-FINANCEMENT D'UN SERVICE D'URGENCE SPÉCIALISÉ (SUS)»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «le non-financement d'un service d'urgence spécialisé (SUS)».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Je souhaiterais, Madame la Ministre, et je sais que ce dossier ne vous est pas inconnu, solliciter votre soutien. En deux mots, lorsqu'une institution hospitalière exploite, en respect des normes en la matière, deux services médicalisés d'urgence – je crois qu'il y en a un par arrondissement si je ne m'abuse – elle doit aussi, et c'est fort logique, organiser un service d'urgence spécialisé, de manière à ce que les personnes gravement blessées ou souffrantes qui sont acheminées vers un de ces sites hospitaliers soient également soignées de la façon la plus appropriée.

Le problème, qui est un problème spécifique à l'IFAC, l'Institution hospitalière qui rassemble les hôpitaux de Marche, de Bastogne et une polyclinique à Vielsalm, est que le deuxième SUS n'est pas subventionné. Cela représente quand même un coût considérable de plusieurs millions d'anciens francs, en base annuelle. Vous n'êtes pas compétente en la matière, je le dis d'office mais par contre, j'aurais souhaité solliciter votre Ministère d'influence, de conviction et de persuasion, probablement auprès du ministre fédéral compétent en la matière, pour que l'on puisse tenter de trouver une solution sous forme réglementaire pour rencontrer ce type de problématique.

Une autre problématique concernait l'hôpital de Chimay. Cependant, un arrêté préparé par le ministre fédéral compétent a permis de la rencontrer, mais il s'adresse uniquement aux institutions de moins de 200 lits, et malheureusement, l'IFAC se trouve au-dessus de cette norme.

Partagez-vous bien cette analyse en termes techniques d'une part ? Et, d'autre part, pourriez-vous user de ces efforts de contact pour tenter d'obtenir des avancées concernant ce dossier embarrassant et lourd pour l'hôpital ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Monsieur le Député, vous avez raison de le souligner, cette matière ne relève pas de mes compétences. Mais d'après les renseignements dont je dispose, l'Etat fédéral a décidé, dans le cadre de l'enveloppe des 100 millions supplémentaires devant servir à combler le sous-financement structurel des hôpitaux, d'augmenter de 15 points le financement des services d'urgence d'hôpitaux qui répondent aux trois conditions suivantes :

– disposer d'un SMUR ;

– être distants d'au moins 25 km d'un hôpital disposant du même service d'urgence ;

– avoir une capacité de moins de 200 lits.

Quatre hôpitaux pourraient bénéficier de la mesure. Il s'agit des hôpitaux de Furnes, de Chimay, d'Eupen et de Saint-Vith.

Les hôpitaux luxembourgeois remplissent les deux premières conditions, mais pas la dernière. Ils dépassent, en effet, le seuil de 200 lits, vu qu'ils ont opéré des fusions antérieurement. Ils ne bénéficient dès lors pas de la mesure.

D'autres hôpitaux multi-sites sont concernés en Région wallonne par cette problématique, qui réside essentiellement dans le fait que pour pouvoir disposer d'une fonction SMUR, il faut, en outre, disposer sur le site d'une fonction d'urgence spécialisée. Laquelle engendre évidemment des coûts importants.

Pour revenir à la situation particulière de L'IFAC, je vous rappelle que celle-ci est soumise à un plan de gestion dans le cadre de l'Axe II du Plan «Tonus» et qu'elle a pour obligation d'en assurer la mise à jour. Cela suppose, d'une part, qu'elle puisse "externaliser" de son objectif d'équilibre la charge nette d'un de ses SMUR. Et, d'autre part, qu'elle intègre les mesures communes aux trois institutions hospitalières luxembourgeoises, telles qu'elles seront définies par la coordination hospitalière luxembourgeoise, soit l'ASBL faîtière.

En effet, une réflexion globale devra être menée sur la province de Luxembourg afin de réorganiser et de rationaliser la problématique SMUR, à l'initiative de la cellule de coordination, et cela, en vue de répartir les charges y afférentes de manière équitable.

Sur cet aspect, je ne manquerai pas d'attirer l'attention de mon collègue fédéral.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Madame la Ministre, je me permets de réagir concernant un point. Vous avez effectivement bien mentionné que les hôpitaux luxembourgeois ne remplissent pas la troisième condition. Je voudrais insister sur le fait qu'il y a l'élément de distance et de densité de population qui jouent de façon extrêmement spécifique dans le sud du pays et dans la Province de Luxembourg, les distances sont beaucoup plus considérables qu'elles ne le sont ailleurs. À mon avis, cet élément, qui est tout à fait spécifique, que l'on ne rencontre nulle part ailleurs dans le pays, pourrait justifier un regard différent sur ce financement.

Troisièmement, je ne suis pas, à titre personnel, favorable à l'externalisation des coûts, puisque l'externalisation de ceux-ci va se transférer d'un compte à un autre, mais, finalement, c'est tout de même 90 % des associés actuels qui en auront la charge. Cela va donc, de façon artificielle, rendre les comptes des institutions hospitalières plus favorables, mais les coûts seront exactement les mêmes, pris par les associés, mais en dehors des comptes annuels des hôpitaux.

Quatrièmement, je me permets de réitérer ma demande de relais dans le contexte que vous avez bien rappelé, de la réorganisation des hôpitaux luxembourgeois, que je n'abordais pas spécifiquement dans ma question, mais qui m'est effectivement bien connue. Je me permets donc de réitérer la demande pour que cette spécificité, extrêmement rurale finalement, de la situation luxembourgeoise, puisse être mise en exergue.

QUESTION ORALE
DE M. SENESAEL À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LES ACCORDS DU NON-MARCHAND EN WALLONIE»

QUESTION ORALE
DE Mme DETHIER-NEUMANN À Mme VIENNE,
MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,
SUR
«LES ACCORDS DU NON-MARCHAND 2006-2010
ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES DISCUSSIONS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael sur «les accords du non-marchand en Wallonie» et la question orale de Mme Dethier-Neumann sur «les accords du non-marchand 2006-2010 et l'état d'avancement des discussions» à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances.

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, début mai, un millier de travailleurs du secteur non-marchand, dépendant de la Région wallonne, ont défilé à Namur à l'appel du front commun syndical. Les manifestants réclamaient l'ouverture des négociations en vue de conclure un nouvel accord social. Une réunion avait été programmée le 19 mai avec un ordre du jour très précis. Il concernait :

– la validation du cadastre de l'emploi ;
– une évaluation de l'accord 2000-2006 ;
– l'examen des revendications syndicales ;
– la communication des priorités des employeurs.

Dans votre communiqué de presse daté du 19 mai, vous annonciez que 1000 nouveaux équivalents temps plein avaient été créés depuis 2000 et qu'il était établi qu'entre 2001 et 2005, l'enveloppe dédiée au non-marchand avait été respectée à plus de 100 %.

D'après le même communiqué, une prochaine réunion était fixée au lundi 30 mai afin d'examiner le coût global du catalogue de revendications déposé par le front commun syndical.

Madame la Ministre, cette évaluation chiffrée de l'impact des revendications syndicales permettra, ou permettait, au Gouvernement de déposer ses propositions de négociation pour le 15 juin au plus tard.

Madame la Ministre, voici mes questions.

Cette réunion a-t-elle effectivement eu lieu ?

Quels étaient les acteurs présents ?

Quelles conclusions peuvent être retirées de cette rencontre ?

Une évaluation du coût des revendications syndicales a-t-elle été réalisée comme souhaité ?

Si oui, peut-on en connaître le montant et la répartition ?

Si non, quand celle-ci sera-t-elle effectuée ?

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Madame la Ministre, je vous ai interpellée en date du 18 mai dernier à ce sujet et il me semble important d'y revenir, aujourd'hui, afin de voir avec vous l'état d'avancement des discussions.

Vous avez en effet reçu les organisations syndicales le lendemain de notre discussion et vous avez annoncé, à la suite de cette rencontre, que vous déposeriez les propositions gouvernementales pour le 15 juin 2005, notamment sur base d'une évaluation chiffrée de l'impact des revendications du front commun syndical et des propositions patronales, et sur base, également, de la prise en compte des éventuelles retombées de l'accord fédéral du 26 avril 2005, afin de pouvoir alors démarrer les négociations. Nous y sommes.

Madame la Ministre, je souhaite vous demander de nous informer des propositions de négociation déposées par le Gouvernement.

Qu'en est-il, en particulier, en ce qui concerne les aménagements de fin de carrière liés à la pénibilité du travail ou encore, la prolongation de la progression des échelles barémiques ? Deux points particulièrement importants pour les travailleurs du secteur.

Pouvez-vous également nous informer quant à l'impact des propositions du front commun syndical et des propositions patronales, tel qu'il apparaît dans l'évaluation précitée et que mon collègue vient de poser ?

Êtes-vous disposée à obtenir du Gouvernement wallon des moyens budgétaires pour les politiques sociales dans leur ensemble, et êtes-vous prêtes à dégager des marges pour cette négociation ?

Je souhaite également vous interroger quant au calendrier des négociations.

Quelles sont vos options en la matière ? Il a également été question de conclure un accord valable pour deux ans et non pour 5 ans. Cette option est-elle validée et a-t-elle été acceptée par les parties ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Monsieur le Président, Madame la Députée, Monsieur le Député, je vais commencer par les questions de Mme Dethier si vous me le permettez. Vous me posez, en effet, des questions précises sur les propositions de négociation, sur le calendrier, les marges budgétaires, la durée de l'accord, etc. sur lesquelles le Gouvernement a à se prononcer, mais vous le faites bien avant que ce dernier ait eu le temps de les inscrire à son ordre du jour. Je ne peux dès lors, et vous le comprendrez, vous fournir de réponse sur des points qui, à cette heure, n'ont même pas été évoqués par le Gouvernement wallon. Je puis seulement vous dire que mon intention est de proposer au Gouvernement qu'il se prononce sur un mandat de négociation future avec les partenaires sociaux du non-marchand, lors de sa prochaine séance du 23 juin.

En effet, pour répondre maintenant aux questions plus précises de M. Senesael, je viens de terminer, avec le groupe de travail intercabinets, dont le Gouvernement m'a confié le 17 mars dernier la présidence, la phase de discussion préalable avec les organisations syndicales, d'une part, et les fédérations d'employeurs, d'autre part.

Pour rappel, vous l'avez souligné, le mandat qui m'a été confié, ainsi qu'à mes collègues concernés, tenait en trois points :

– l'actualisation de l'emploi subventionné, ainsi que de l'emploi APE ;

– l'évaluation budgétaire de la réalisation de l'accord 2000-2005 ;

– l'examen de l'impact budgétaire pour l'ensemble des secteurs concernés, des revendications du front commun syndical.

Cet exercice est maintenant pour l'essentiel terminé. Il a été validé par l'ensemble des parties à la discussion. Il constituera la part d'information la plus importante que je communiquerai, comme je vous l'ai dit, au Gouvernement du 23 juin.

J'y ajouterai, si elles me sont communiquées d'ici-là, les données qui m'ont été promises par les employeurs du secteur sur le cadastre total de l'emploi. C'est-à-dire l'addition de l'emploi subventionné par La Région wallonne, de l'emploi subventionné par d'autres entités et de l'emploi supporté sur fonds propres, ainsi que les masses salariales y afférentes. J'attends également de leur part des précisions quant à l'estimation de leurs revendications sectorielles prioritaires. Celles-ci concernent les mesures dont ils souhaitent l'application en dehors du champ des revendications pécuniaires.

Il va de soi que cet exercice se traduit par un ensemble de données nombreuses, précises et détaillées, qu'il ne m'est pas possible de décliner devant vous compte tenu du peu de temps qu'il m'est donné pour vous répondre, mais surtout parce que je dois encore les réserver à l'attention de mes collègues de l'exécutif.

Je peux seulement vous confirmer ce que j'ai déjà déclaré à propos de l'évolution du cadastre ainsi qu'à propos de l'évaluation de l'accord 2000-2005. En ce qui concerne l'emploi subventionné, le cadastre aujourd'hui relevé, pour l'ensemble des services agréés faisant partie du périmètre des commissions paritaires du non-marchand inclus dans l'accord précédent, est de 13.458,8 équivalents temps pleins, ce qui représente 21.931 travailleurs.

La principale constatation qui s'impose est l'augmentation de près de 1.000 unités du nombre d'équivalents temps pleins pour l'ensemble des services, (exactement plus 943,8 équivalents temps plein). La croissance constatée est pourtant corrigée par une diminution de plus de 400 unités pour le seul secteur «accueil et hébergement» AWIPH. Cette diminution est technique, elle est due à une surestimation du cadastre en 2000. Le secteur étant obligé de tenir annuellement un cadastre précis depuis 2001, le chiffre de 6.510 équivalents temps pleins est aujourd'hui largement validé.

Il faut remarquer, enfin, que l'actualisation du cadastre 2005 pour les services d'aide aux familles (CP 318) tient compte de l'impact du rattrapage des contingents d'heures d'accompagnement à domicile acquis pour cet exercice.

Enfin, je confirme ce que vous avez vous-même souligné : globalement, la revalorisation barémique du secteur non-marchand wallon s'élève, en 2005, à 81.019.753,94 euros, soit 4.691.061,94 euros de plus que le coût annuel décidé par le Gouvernement wallon. Ceci démontre que le Gouvernement wallon a non seulement respecté son engagement de réinvestissement du secteur non-marchand, mais a même été au-delà, en appliquant l'accord, tout au long de ces dernières années, à l'ensemble du personnel réellement en activité dans tous les secteurs. En d'autres termes, l'évolution des moyens budgétaires dédicacés par la Région à l'accord non-marchand a suivi au plus près l'évolution à la hausse du cadastre de l'emploi.

J'espère avoir répondu à l'ensemble de vos questions, du moins dans les limites du mandat qui m'a été confié par le Gouvernement et pour lequel je dois, à cette heure encore, lui rendre préalablement compte.

M. le Président. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse technique et précise, dans les chiffres en tout cas. Je salue également la volonté de Mme la Ministre à rencontrer les préoccupations du secteur puisque cette volonté, ces préoccupations répondent aux axes stratégiques développés dans le Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons. Je comprends l'attitude déontologique de Mme la Ministre de réserver au Gouvernement du 23 juin, la suite ou la poursuite de ses évaluations, de ses analyses et surtout des décisions qu'elle compte prendre.

Je pense que nous reviendrons au Parlement avec des demandes d'explication complémentaires. Je crois que ma collègue n'hésitera pas non plus à vous réinterroger, Madame la Ministre.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je comprends bien qu'il faille revenir sur ce dossier après le 23 juin, ce que je ferai avec plaisir. À ce moment-là, j'espère que nous aurons un peu plus de temps pour débattre des conclusions.

QUESTION ORALE DE Mme TILLIEUX À Mme VIENNE, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR «LA SITUATION DU SERVICE D'INTERPRÉTATION DES SOURDS EN WALLONIE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «la situation du Service d'interprétation des sourds en Wallonie».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – J'ai l'honneur de terminer l'ordre du jour d'une séance qui, me semble-t-il, paraît bien chargé.

Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers Collègues, en séance publique de commission du 23 mars dernier, vous confirmiez votre demande formulée à l'AWIPH (l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées) d'envisager de reconnaître et, donc, de financer l'interprétation en langue des signes comme une aide individuelle, afin d'assurer la pérennité de l'aide et, par conséquent, des services dispensés.

Le SISW (Service d'interprétation des sourds de Wallonie) existe depuis 1995, et depuis sa création, le nombre de demandes d'interprétation en langue des signes n'a fait qu'augmenter.

En 2004, à titre d'exemple, 1.841 demandes ont été adressées au SISW, mais faute de personnel, 369 demandes, soit 20 % du total, sont restées sans réponse et donc, n'ont pu être satisfaites.

Dès lors, ma question est de connaître exactement les modalités concrètes de la démarche qui consiste à confier cette responsabilité à l'AWIPH. Ensuite, quelles seront les conséquences immédiates, et à long terme, pour le SISW de ce changement ?

Actuellement, par exemple, moyennant affiliation et payement d'une cotisation annuelle de 25 euros au SISW, les personnes sourdes et malentendantes disposent de 40 heures d'interprétation, utilisées par exemple pour une visite médicale, un entretien d'embauche ou une démarche administra-

tive. Ce système, mis en place depuis janvier de cette année, est perçu très positivement par les personnes qui utilisent le service. Une preuve s'il en est, le SISW n'a reçu aucune plainte par rapport à ses services. Avec le changement qui s'annonce, sommes-nous assurés que ce système sera maintenu tel qu'il est appliqué depuis janvier 2005.

Ensuite, Madame la Ministre, avez-vous l'intention de laisser les mains libres à l'AWIPH, ou bien de circonscrire son action d'obligation à respecter en toutes circonstances ?

Comment s'assurer que le financement du SISW sera suffisant pour lui permettre de remplir pleinement son rôle fondamental d'intégration sociale des personnes sourdes et malentendantes ?

Enfin, Madame la Ministre, je crois savoir que vendredi dernier, le 10 juin, le SISW devait vous rencontrer au sein de votre cabinet. Si cette réunion a bel et bien eu lieu, quelles en sont les principales conclusions ?

Quoi qu'il en soit, Madame la Ministre, j'espère que l'AWIPH, mobilisant 65 % de votre budget, et instrument d'exécution du Gouvernement wallon pour la politique d'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées, sera à même d'assurer pleinement la pérennité du financement de l'interprétation en langue des signes, et permettra au SISW d'assurer sa mission d'intérêt général de la meilleure manière possible.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Vienne.

Mme Vienne, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. – Monsieur le Président, Madame la Députée, chers Collègues, je vous confirme que j'ai demandé aux services de l'AWIPH de me formuler des propositions permettant de financer les services d'interprétation indispensables à l'intégration sociale des personnes sourdes et malentendantes en Wallonie.

À cette fin, l'Agence étudie actuellement, en collaboration avec le Service, les divers scenarii de financement possibles et notamment sur base d'un examen comparatif avec la situation existant dans d'autres régions du pays et dans d'autres États européens. Il s'agit également d'évaluer l'efficacité, l'incidence budgétaire et la charge administrative inhérentes à chacune des modalités de financement envisagées.

Le but de l'initiative consiste donc à assurer le suivi des activités développées par le SISW dans le cadre d'un système de financement récurrent, et non plus au travers des subsides facultatifs comme cela a été pratiqué jusqu'ici. Il m'appartient en effet, en fonction des propositions avancées par les services de l'Agence, de soumettre au Gouvernement un projet d'arrêté fixant les conditions et les modalités d'intervention de l'Agence dans les services d'interprétation en langue des signes. J'envisage également, dans le cadre du prochain contrat de gestion, d'assigner à l'Agence un objectif global, de promotion de la communication en langue des signes.

En ce qui concerne la réunion du 10 juin dernier, qui s'est tenue en mon cabinet avec les représentants du Service, je précise qu'il s'agissait d'une réunion du comité d'accompagnement liée à l'octroi de la subvention accordée en 2005 et qu'elle n'avait pas pour objet de discuter des modalités futures du subventionnement du SISW. En effet, à la demande de l'Inspection des finances, et afin de respecter les termes de la Convention, ledit comité d'accompagnement devait approuver le budget 2005 du service ainsi que le programme d'activités de l'année, avant que l'octroi du subside puisse être finalisé. À cet égard, je souhaite rappeler l'engagement que j'ai pris vis-à-vis du service de lui garantir, pour 2005, un subside égal à celui de 2004, soit 248.000 euros.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – J'apprends avec beaucoup d'enthousiasme que vous avez l'intention de demander la promotion de la communication par la langue des signes. Je pense que c'est très important et notamment dans nos administrations où il faut pousser à la fois son utilisation et son apprentissage. Il y a probablement des actions à mener sur ce terrain et je vois que vous êtes prête à saisir la balle au bond.

Mais revenant à ma question, pour la rédaction de votre projet d'arrêté, j'espère que tout cela se fait en bonne concertation avec, d'une part, les acteurs du secteur et, d'autre part, la meilleure connaissance de ce qui existe dans d'autre région ou dans d'autres pays.

Je voudrais juste insister sur le fait que les demandes des heures d'interprétation sont croissantes d'année en année, en 1999, le service enregistrait 1.114 demandes et en 2004, 1.841 demandes.

Cela représente une augmentation de 65 % des demandes. Dès lors, vous pouvez imaginer l'accroissement et forcément le besoin de financement qui pourrait découler de cette hausse.

Au-delà des chiffres, Madame la Ministre, la langue des signes est un élément essentiel et nécessaire à l'expression de l'identité des personnes sourdes et malentendantes, à leur communication, bien sûr, à leur intégration et, en finalité, à leur épanouissement personnel.

Je suis sûre, connaissant votre personnalité, Madame la Ministre, que vos projets iront dans ce sens et que vous serez fidèle à ces engagements.

Je voudrais encore citer, une fois de plus, une réflexion qui est reprise dans le Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons, et qui dit que : «*La valeur d'une société se mesure à l'attention qu'elle porte à ses membres les plus fragiles.*». C'est ainsi que j'apprécierai votre action.

M. le Président. – La séance est levée.

– *La séance est levée à 19 heures 35 minutes*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

ALS	Association du Logement social
APE	Aide à la promotion de l'emploi
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CPAS	Centre public d'aide sociale
CPDT	Conférence permanente sur le développement territorial
CSTC	Centre scientifique et technique de la construction
CWATUP	Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
DGATLP	Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine
DPR	Déclaration de politique régionale
ETA	Entreprise de travail adapté
ETP	Équivalent temps plein
IFAC	Intercommunale hospitalière Famenne, Ardenne, Condroz
RESA	Relance économique et simplification administrative
SDER	Schéma de développement de l'espace régional
SISW	Service d'interprétation pour les sourds de Wallonie
SMUR	Service médical d'urgence
SUS-CIT	Sustainable Cities
SWL	Société wallonne du logement